

## Refus d'héritage, les enfants sont ils concernes?

## Par Deydey, le 18/02/2015 à 14:43

Bonjour,

Mon mari a fait les papiers nécessaires pour ne pas hériter de ses parents où il y à beaucoup de dettes.

Devons nous faire des papiers pour nos enfants également, sinon l'administration pourra t-elle leur demander des comptes plus tard?

Merci pour votre réponse

Cordialement

## Par aguesseau, le 18/02/2015 à 16:28

bjr,

vous devez également faire un acte de renonciation pour vos enfants mineurs ainsi que tous les héritiers successifs s'ils ne veulent pas de la succession. cdt

Par Deydey, le 18/02/2015 à 17:14

Merci